RISQUES LIÉS AUX MOUVEMENTS DE LEVAGE ET DE TORSION

TROUSSE D'OUTILS SUR LA SÉCURITÉ

QUELLES TÂCHES PEUVENT EXPOSER VOS TRAVAILLEURS À DE TELS RISQUES?

_____

_____

_____

EXPLIQUER LES RISQUES : FAITS CONCERNANT CES MOUVEMENTS

Les incidents causés par des mouvements de levage et de torsion peuvent survenir lorsqu'un travailleur tourne son corps sur le côté tout en portant une lourde charge ou lorsqu'il réagit soudainement (par exemple, s'il glisse sur de la glace) tout en tenant quelque chose de lourd. Les risques? Des blessures, qui peuvent prendre la forme de foulures, d'entorses ou de déchirures musculaires au niveau du tronc, du dos et des bras.

Dans le Nord, les professions suivantes sont les plus exposées à de tels risques :

- Travailleurs miniers (manœuvres)
- Concierges, préposés à l'entretien et surintendants des immeubles
- Opérateurs d'équipement lourd

PRÉVENTION DES BLESSURES DE CE TYPE

Réfléchir et discuter

- Quels travaux sur notre chantier ou dans tout autre milieu de travail impliquent des mouvements de levage ou de torsion?
- Tous les travailleurs ont-ils reçu une formation sur l'utilisation des dispositifs de levage?
- Comment pouvons-nous réduire ou éliminer les mouvements de levage ou de torsion dans l'accomplissement de nos tâches?

CERNER LES MESURES DE CONTRÔLE

- Pouvez-vous **éliminer** les risques liés aux mouvements de levage et de torsion en milieu de travail? Par exemple, faites livrer les articles lourds directement là où ils seront utilisés, ce qui évitera aux travailleurs de devoir les déplacer.
- Pouvez-vous **remplacer** une pièce d'équipement ou une tâche par une autre présentant un risque moindre? Par exemple, demandez à un conducteur de chargeuse de déplacer un tas de terre, ce qui évitera aux travailleurs de devoir pelleter.
- Pouvez-vous **concevoir** un moyen de réduire l'exposition des travailleurs? Par exemple, réorganisez les aires de travail ou les processus afin que les travailleurs n'aient pas à changer de direction lorsqu'ils transportent des objets.
- Pouvez-vous trouver une solution **administrative** en élaborant ou en révisant avec vos employés des procédures de travail sécuritaires pour soulever et déplacer des objets? Vous constaterez peut-être que les travailleurs auraient besoin d'une séance de formation sur les pratiques de levage.
- Protégez vos travailleurs en exigeant le port d'**un équipement de protection individuelle (EPI)** approprié et en le leur fournissant. Il peut s'agir d'un support lombaire pour soulever des objets lourds, de gants antidérapants pour une bonne prise ou de crampons sur les chaussures pour éviter les glissades soudaines lors du transport d'objets.

À consulter : Règlement sur la santé et la sécurité au travail — articles 82, 85 et 465; Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines – articles 9.70 à 9.74
Ressource : www.cchst.ca/oshanswers/ergonomics/mmh/mmhintro.html